Ordre d'héritage des comptes comptables lors de l'affectation d'une Famille et sous famille article à un article

- Lors de la création d'un article, d'une famille et d'une sous famille d'article, le logiciel propose toutes les Natures comptables paramétrés dans les natures comptables de la société.
- Tant que les comptes ne sont pas modifiés ni dans la fiche article, ni dans les familles, ni dans les sous familles, l'article héritera des Natures comptables de la société lors du transfert comptable.
- Il existe un ordre de priorité respecté si les comptes sont modifiés :
  - Le compte d'une nature comptable modifié dans l'onglet compta de la fiche article sera toujours prioritaire et jamais remplacé même après affectation d'une famille ou d'une sous famille.
    Ce compte modifié sera identifié par une punaise placée sur la ligne de la nature.
    Le compte

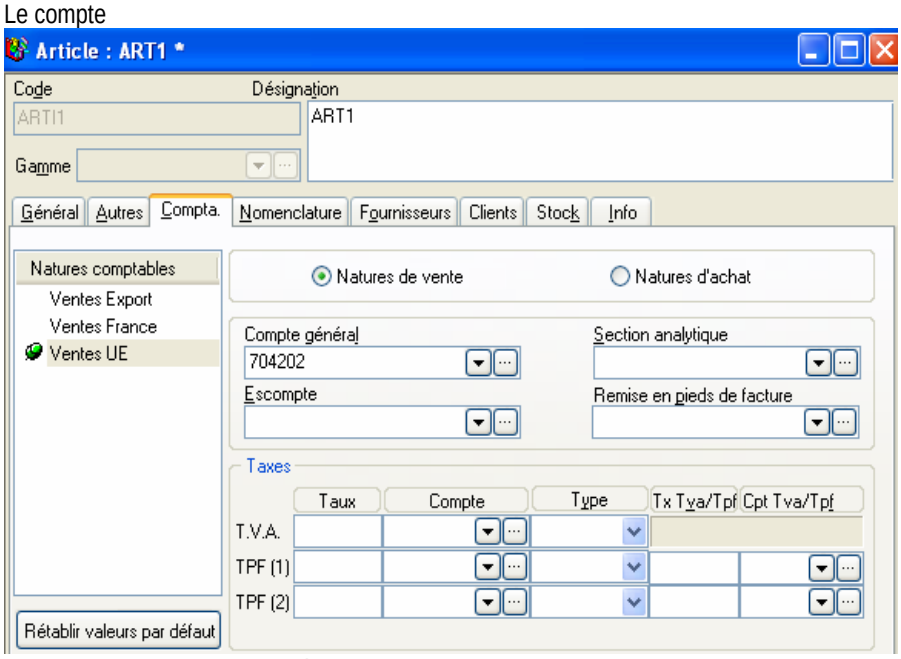

  - Seulement les comptes modifiés d'une fiche famille d'articles et d'une sous-famille seront pris en compte et affichés dans l'onglet Compta, par contre la punaise sera affichée uniquement dans la fiche de la famille et non dans celle de l'article.
  - Les modifications apportées aux comptes d'une sous-famille sont prioritaires aux modifications des comptes d'une famille.

Dans l'exemple suivant, nous avons une famille avec les natures comptables suivantes :
Ventes export = 701101 ; Ventes France=707100 ; Ventes UE= 707200

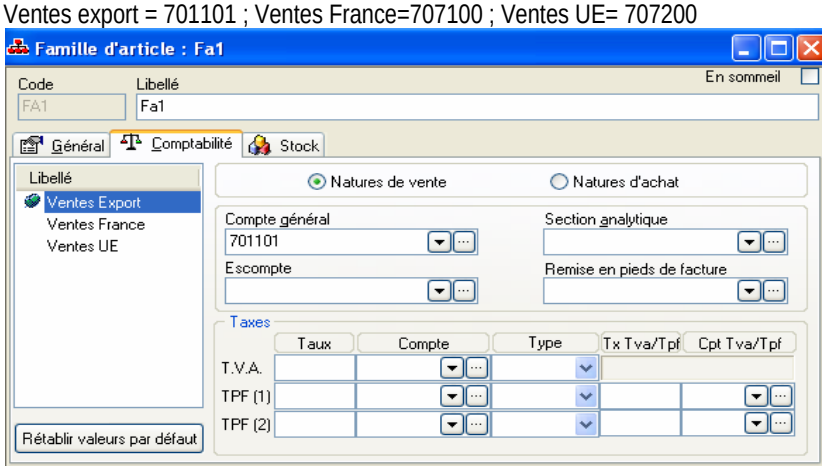

Après affectation de la famille la fiche article affichera les comptes suivants :
Vente Export = 701101; Vente France 707100= ; Vente UE = 708101

www.gestimum.com

Une sous-famille avec le paramétrage des comptes suivant :

Vente export = 704101 ; Vente France = 704200 ; Vente UE= 704207

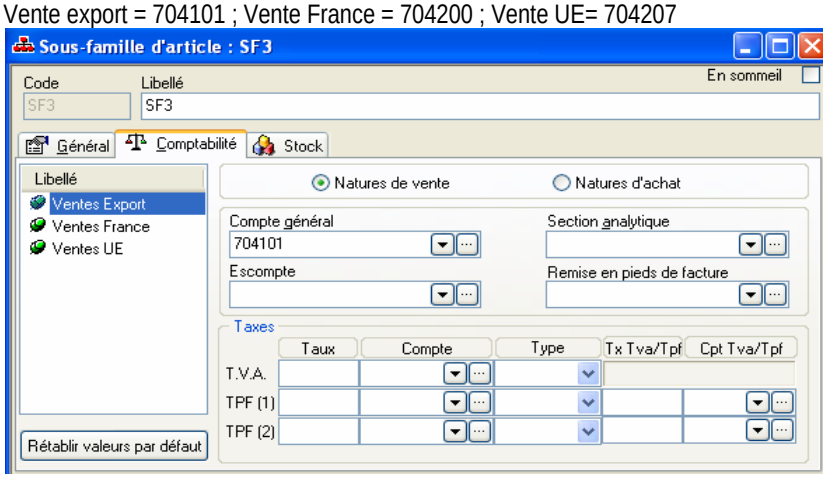

Puis un Article avec le paramétrage suivant avant affectation des familles et des sous-familles :

Vente Export = 707300 ; Vente France = 707100; vente UE = 708101

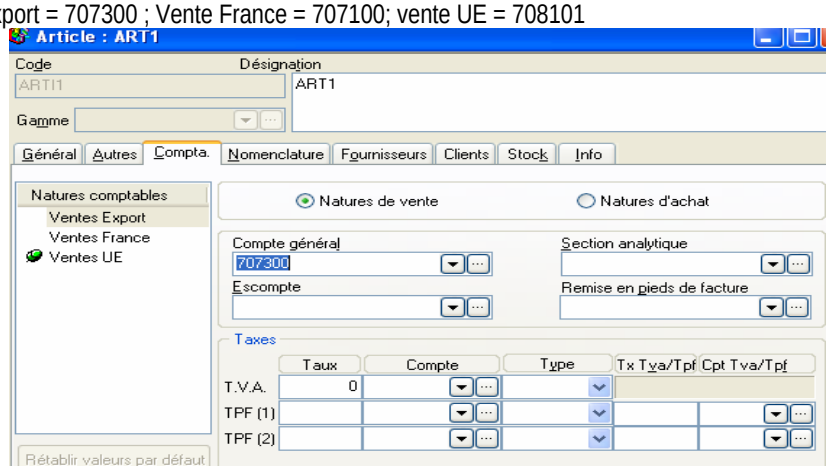

Après affectation de la famille puis de la sous-famille d'article

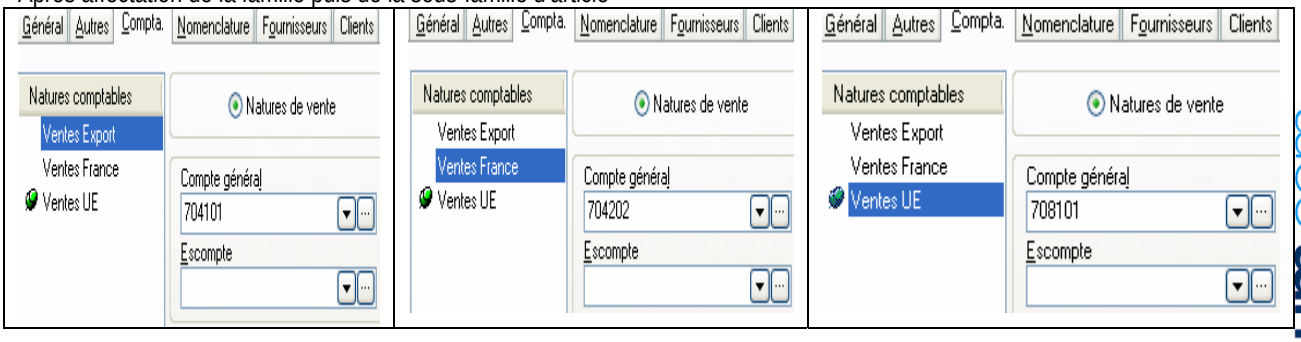

Remarque

Modification en 3.6 build 231, lors de l'affectation d'une famille et une sous famille dans la fiche article, il est désormais possible de ne pas hériter des comptes comptables, si on réponds non à la question lors de l'affectation dans la fiche article.

- Deux champs ont été ajoutés dans la fiche article : « ART_FARNAT et ART_SFNAT », ces champs conserveront l'héritage des natures comptables qui seront destinés au transfert comptable. Lorsqu'on répond NON à la question « L'article doit-il hériter des valeurs de la famille choisie », « ART_FARNAT et ART_SFNAT » restent vides ou conservent l'ancien paramétrage.
- Le transfert comptable doit reprendre les natures comptables en fonction du contenu de ces nouveaux champs.
- Lors de la migration d'une ancienne version, les champs « ART_FARNAT et ART_SFNAT » seront remplis automatiquement avec le contenu des champs familles et sous-familles.
- L'import de la fiche article doit tenir compte de ces nouveaux paramètres.

vente (ART_P_VTEB).

www.gestimum.com